

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 635 DU 20 AOÛT 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le peuple est en haut, la foule est en bas. »

VICTOR HUGO

Suivez Nous sur }
facebook



LKP INTERPELLE FRANCOIS HOLLANDE

SUR MAI 1802 ET MAI 1967

À LA UNE

LA FAILLITE DE LA FRANCE EN MARCHÉ

Le compte à rebours de la faillite est déjà enclenché. Sortie de la Grèce de la Zone euro... aggravation de la situation en Italie... crise bancaire façon Dexia... Si un seul de ces phénomènes se produisait, cela suffirait à faire basculer la situation (et selon moi, ce n'est pas une question de "si", mais bien une question de "quand"). Au fur et à mesure que la contamination se ferait, le processus de défauts en cascade irait en s'accéléralant. Après la Grèce, l'Irlande, le Portugal, il y aurait de moins en moins de volontaires pour des plans de sauvetage douteux. Acheter du temps coûtera de plus en plus cher. Les politiciens ont perdu le contrôle de la situation. Les "sommets de la dernière chance" se multiplient pour la Zone euro. Les déclarations d'intention aussi : fin juillet, Mario Draghi annonçait par exemple que la BCE "ferait tout" pour sauver l'euro. François Hollande, Angela Merkel... et même les Américains se disent pleins de confiance envers l'Europe, la construction européenne, les finances saines et ainsi de suite. Toutes ces belles promesses sonnent de plus en plus creux -- des annonces retentissantes destinées à rassurer ponctuellement les marchés, alors que derrière, rien ne se passe. La réalité, c'est que la route vers le redressement financier sera une route vers l'enfer. La démagogie voudra que l'on sacrifie "les riches", c'est-à-dire la classe moyenne. Et si l'on en juge par la manière dont les choses se sont passées dans d'autres pays, vous pouvez probablement vous attendre à de nouvelles mesures d'austérité... voire un passage sous la tutelle du FMI et de l'Union européenne. Et tout cela pourrait naturellement s'accompagner de manifestations et de scènes d'émeutes comme on en a constaté à Athènes, en Italie ou à Londres. Comment saurez-vous que l'engrenage de la faillite est lancé ? Surveillez ces 4 symptômes avant-coureurs :

1- Une nouvelle dégradation des obligations souveraines françaises

J'ai déjà parlé des conséquences d'une dégradation de la note française : elles pourraient être catastrophiques. Maintenant que nous sommes passés "AA+", une nouvelle dégradation pourrait accélérer la catastrophe. Les effets se feraient sentir sur les marchés, mais aussi à l'échelle politique et économique -- puis à votre niveau, en tant que citoyen et contribuable. Plans de rigueur, nouvelles mesures fiscales, faillites bancaires... Tout cela pourrait être au programme dans les mois qui viennent. Surveillez tout nouveau communiqué des agences de notation comme du lait sur le feu. Je vous y aiderai, si vous le permettez... mais je vous en dirai plus à ce sujet dans quelques lignes.

2 - Attention aux augmentations de capital de nos banques...

Le 22 septembre 2011, une note du FMI chiffrait les pertes potentielles des grandes banques européennes à 200 milliards – 300 milliards d'euros en incluant les banques locales des six pays en difficulté notoire : Grèce, Portugal, Irlande, Belgique, Italie, Espagne. (Au passage, rappelez-vous que cinq milliards d'euros -- et un trader nommé Jérôme Kerviel -- ont suffi à mettre en danger la finance européenne lors de la faillite de Lehman Brothers). Les banques seront obligées de se recapitaliser. Mais n'oubliez pas qu'elles seront en concurrence directe avec les Etats sur le marché obligataire, pour lever des fonds qui se font de plus en plus rares. Là encore, je ne peux que vous conseiller de garder un oeil sur ces augmentations de capital : au moindre signe de difficultés, renforcez immédiatement vos mesures de protection financière.

3 - Sans parler du placement de nos obligations d'État !

Là encore, c'est un signal de faillite fort : le jour où le marché rechignera à nous prêter de l'argent en achetant nos obligations souveraines. Nos dettes souveraines sont détenues à 65% par des étrangers ; nous sommes donc dépendants de leur bon vouloir à continuer d'acheter nos titres -- et donc financer nos déficits. Or avez-vous remarqué que ces derniers temps, malgré leurs belles promesses, les fonds souverains chinois ou qatari ne sont pas si pressés d'acheter notre papier ? Si le FESF n'attire pas les foules empressées, cela laisse mal augurer des prochaines levées de fonds de l'Etat français qui est -- répétons-le -- garant du FESF.

4 - Le seuil fatal des 6%

Là encore, nous avons vu cela plus en détail il y a quelques lignes. Dès l'instant où le rendement de l'emprunt dépasse les 6%, la situation bascule. Le seuil a été fatal à la Grèce et au Portugal. Il a plongé l'Italie dans la tourmente. C'est à ce niveau que le point de non retour est officiellement atteint et que l'on appelle le FMI à la rescousse. Dans notre cas, il en coûterait 30 milliards d'euros supplémentaires. Nous en sommes à 2,2% à l'heure où j'écris ces lignes. Mais une nouvelle dégradation n'est pas à exclure -- peut-être dès cet automne. Nous serions alors sur le fil du rasoir : restez attentif à tout frémissement à la hausse de cet indicateur extrêmement important.

Il est vital de vous tenir informé, afin de pouvoir agir rapidement et efficacement en cas de faillite déclarée de notre pays. Parce que, comprenez-moi bien, les conséquences potentielles sont dramatiques pour vous, votre argent et votre mode de vie. Elles vont au-delà de l'inévitable effondrement du CAC 40, ou même de l'inflation galopante qui s'ensuivrait, laminant votre pouvoir d'achat.

Simone Wapler de chronique Agora



AFFAIRES NATIONALES

ÉLIE DOMOTA ET LE LKP ÉCRIVENT À FRANCOIS HOLLANDE

Dans une lettre récente, LKP demande à FRANCOIS HOLLANDE des explications sur mai 1802 et mai 1967 deux dates importantes pour la Guadeloupe . Pour toute réponse, le président français informe que le courrier a été transmis au ministre de l'intérieur. Ce rituel d'écrire aux autorités coloniales devient à la longue exaspérant tant leur impact est négligeable . Il serait souhaitable de changer de tactique . Le moment est venu de désigner une commission composée de guadeloupéens intègres afin d'enquêter sur ces affaires et faire condamner les auteurs par un tribunal guadeloupéen à former .

LA TRANSPARENCE FAIT DÉFAUT EN FRANCE

Selon un rapport de Transparency International, « les règles de transparence encadrant la vie politique et économique française ne sont pas à la hauteur de celles en vigueur dans plusieurs autres pays européens ». Loin derrière les bons élèves du continent, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni ou les pays scandinaves. Transparency International relève que : « la France est le seul pays, avec la Slovaquie, où les déclarations de patrimoine et les déclarations d'intérêts des parlementaires ne sont pas rendues publiques ». Plus globalement, le Parlement et le pouvoir exécutif sont pointés du doigt, considérés comme peu protégés contre la corruption et peu transparents. De même pour l'institution judiciaire, notamment affectée, selon le rapport, par le mode de nomination des magistrats et une trop grande proximité avec les pouvoirs politiques. En revanche, les juridictions financières (Cour des Comptes et chambres régionales des comptes) et les organes de contrôle des élections (Conseil constitutionnel) sont jugés fiables et transparents. A l'inverse, les services publics et la société civile sont mieux notés en France en matière de lutte contre la corruption que dans la moyenne des autres pays.

LE E-LEARNING , FUTUR DE LA FORMATION

Dans quelques années, la rentrée des classes se fera-t-elle devant un ordinateur ? Le e-learning est une formation ouverte à distance, un apprentissage en ligne possible grâce à la téléphonie, au chat et la visioconférence. La relative nouveauté de cet enseignement à distance déporte l'attention sur la technologie. On y parle beaucoup d'outils de communication, de classes virtuelles, d'environnements numériques de travail et de systèmes de gestion de l'enseignement (Learning Management Systems). En oubliant parfois que l'essentiel de l'enseignement réside dans la relation entre l'enseignant et l'apprenant. Un enseignant qui n'est plus le sachant universel dispensant ses acquis mais celui qui sait vers quelles ressources orienter son élève et à quel moment. Une relation somme toute inchangée depuis Aristote ou Socrate. Et qui n'empêche pas d'appliquer « les bonnes vieilles méthodes » de la dictée et du « par cœur » pour dispenser les savoirs de base, contrairement à ce que pensent certains enseignants rétif aux innovations. Cette relation prof-élève sous-entend que l'enseignement à distance ne doit pas être confondu avec l'auto-formation de l'apprenant livré tout seul à un programme d'enseignement sur son ordinateur, même bien conçu et bien réalisé. Peu important donc les moyens et les outils pour enseigner tant que cette relation enseignant-apprenant est maintenue. Le cyberprof pourra suivre le travail de l'élève à distance, en mobilité, sur une tablette numérique ou sur Skype selon les besoins si cela facilite la vie des deux parties. Le débat du e-learning débouche sur plusieurs interrogations notamment sur le bénéfice et la qualité d'un enseignement de ce type pour l'élève et le professeur. Le e-learning permet aux enseignants (si on prend soin de les former) de construire des cours plus attrayants et d'être plus efficaces dans leurs pratiques. Pourtant, les bénéfices les plus importants de cette modernité se trouvent ailleurs : l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), résumées dans la question par Skype et le e-learning, obligent, par nature, à réformer l'organisation de l'enseignement. Un peu comme dans le domaine de l'entreprise où le télétravail à l'aide des TIC oblige les organisations à transformer leur management pour introduire la confiance et la responsabilité des objectifs à atteindre. Dans l'enseignement (tout comme dans la formation professionnelle), l'utilisation des technologies peut être une véritable opportunité de changement pour mettre en place une transmission collaborative du savoir. Ce qui permettrait notamment de valoriser tous les éléments informels dans l'acquisition des connaissances et de privilégier un enseignement qui s'appuie sur les apprenants en réseau. On le constate, Skype n'est pas le problème de l'enseignement. Ou, plus exactement, c'est le symbole d'une difficulté à faire évoluer nos méthodes de transmission du savoir dans lesquelles la souplesse et la remise en cause permanente devraient être la

règle, pour le plus grand bénéfice des élèves. Car, comme l'écrivait Alvin Toffler, « les illettrés du XXI^e siècle ne seront pas ceux qui ne savent ni lire ni écrire mais ceux qui ne pourront pas apprendre, désapprendre et réapprendre ».

ÉCONOMIE , SOCIAL , SANTÉ

LE CONCEPT D'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE POUR COMPRENDRE L'ÉCONOMIE DE LA GUADELOUPE

Le concept d'économie résidentielle ou présenteielle peut se résumer à une phrase : "Qu'importe d'où vient l'argent, pourvu qu'on le dépense ici". Le système de création de richesses vise à capter le maximum de revenus privés (résidents, touristes) et publics (prestations sociales, subventions, investissements publics). Or, si ce modèle est très présent en Méditerranée, il est aussi celui qui a le plus échoué à affronter la crise économique et financière que l'on traverse depuis 2008. La Grèce est la plus touchée, mais le Portugal est lui aussi sous assistance internationale et l'Espagne et l'Italie ne sont pas si loin de gouffre. L'austérité mise en place est brutale mais nécessaire pour éviter d'annihiler l'épargne des ménages, le crédit des entreprises et le système de prestation sociale, générant une crise encore plus profonde. Le modèle est focalisé sur le diptyque « consommation-immobilier » à la fois dans le secteur privé (construction, distribution, tourisme) et dans le secteur public (emplois publics, exemptions fiscales pléthoriques, infrastructures). Il implique d'importer des quantités sans cesse croissantes de produits pour répondre aux besoins générés, creusant le déficit commercial et plaçant l'économie sous la dépendance d'une source extérieure de capitaux (marchés financiers, crédits européens ou dans le cas de la Guadeloupe transferts publics français). La structure du tissu économique guadeloupéen atténue les effets de la crise .La forte tertiarisation de l'économie l'a relativement protégée des effets de la crise. Comme toutes les économies de services, la Guadeloupe a été faiblement impactée par la contraction de la demande mondiale et ses effets récessifs sur les exportations. Les secteurs d'activité les plus exposés à la crise internationale sont particulièrement sous-représentés en Guadeloupe. Les secteurs les plus vulnérables (intérim, industrie manufacturière et services immobiliers) regroupent à peine 5 % de l'emploi salarié marchand en Guadeloupe . Dépourvue d'industrie lourde ou automobile, la production industrielle est essentiellement orientée vers la consommation locale. Ainsi, les industries agroalimentaires et l'énergie concentrent 64 % de l'emploi industriel. Ces secteurs n'ont pas ressenti les effets de la crise et sont à l'origine de la plupart des créations d'emplois industriels. A l'inverse, les industries manufacturières insulaires n'ont pas

échappé à la récession. Nombre d'entre elles ont perdu de l'emploi. L'hypertrophie du secteur public a également constitué un facteur de résistance. En Guadeloupe, le secteur public pèse davantage que dans toute autre région française. Il représente 29 % de la valeur ajoutée produite contre 21 % en France. Il concentre également 34 % de l'emploi. Cette prépondérance du secteur public dans l'emploi et les investissements a sans doute permis d'amortir les effets récessifs de la crise dans la région. L'économie guadeloupéenne se caractérise aussi par la forte autonomie de ses entreprises. Rares sont les emplois dépendant d'un centre de décision externe, donc soumis à une contagion de la crise. Seulement 19 % des salariés du secteur marchand travaillent dans un établissement dont le contrôle est extérieur à la Guadeloupe. Cette autonomie, liée à une activité essentiellement présente, a ainsi permis de limiter la propagation de l'onde de choc de la récession.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LES RAPPELS DE LA RUSSIE SUR LA SYRIE

Le Conseil de sécurité de l'ONU est seul à même d'autoriser un recours à la force en Syrie, a souligné lundi le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov. Moscou a opposé à trois reprises son veto à des projets de résolution de l'ONU menaçant Damas de sanctions pour condamner la poursuite de la répression du soulèvement populaire. Ses divergences avec les puissances occidentales continuent à paralyser le Conseil de sécurité. «Nous jugeons opportun de défendre la charte des Nations unies qui dit que le recours à la force ne peut être décidé que par le Conseil de sécurité», a déclaré Sergueï Lavrov, en visite à Helsinki. «La situation en Syrie est importante et suscite des inquiétudes, non seulement à cause de l'effusion de sang, mais parce que l'issue de ce drame aura des conséquences sur la manière dont les conflits seront résolus ; soit la charte des Nations unies l'emportera, soit ce sera la démocratie par les bombes», a-t-il ajouté.

AMÉRIQUE LATINE, CARAÏBES

L' UNASUR SOUTIENT L' ÉQUATEUR

L'Union des nations sud-américaines (Unasur) a apporté dimanche son soutien à l'Équateur dans la crise qui l'oppose à la Grande-Bretagne à propos du fondateur de WikiLeaks Julian Assange, retranché à l'ambassade équatorienne à Londres. Dans une déclaration conjointe lue par le secrétaire général de l'organisation, le Vénézuélien Ali Rodríguez, les pays membres de l'Unasur, réunis à Guayaquil, dans le sud-ouest de l'Équateur, ont exprimé leur solidarité avec Quito et ont appelé les parties à poursuivre le dialogue afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Les représentants de ces pays ont exprimé leur solidarité et leur soutien au gouvernement de l'Équateur devant la menace d'une violation des locaux de sa mission diplomatique à Londres, et ils ont réaffirmé le droit souverain des États d'accorder l'asile. Bien que le ministre britannique des Affaires étrangères William Hague ait publiquement exclu l'éventualité d'une intrusion de la police dans l'ambassade équatorienne pour arrêter M. Assange, Quito affirme avoir été menacé par Londres d'une telle mesure. Les représentants des pays de l'Unasur condamnent la menace d'usage de la force entre les États, indique à ce sujet la déclaration conjointe. L'Unasur compte douze pays: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Équateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay, Venezuela. Six de ces pays (Équateur, Venezuela, Colombie, Uruguay, Pérou, Argentine) étaient représentés à Guayaquil par leur ministre des Affaires étrangères. Julian Assange est retranché dans l'ambassade depuis deux mois. Le cyber-activiste australien a demandé et obtenu l'asile auprès de l'Équateur pour échapper à son extradition vers la Suède, où la justice veut l'entendre sur des accusations d'agression sexuelle et de viol. M. Assange a fait dimanche une apparition spectaculaire au balcon de l'ambassade, salué par des centaines de sympathisants et à quelques mètres de policiers prêts à l'arrêter s'il sortait de la mission diplomatique équatorienne. Londres se déclare déterminé à exécuter cette extradition, à laquelle la justice britannique a donné son feu vert, et estime que l'octroi de l'asile équatorien n'y change rien. Julian Assange dit craindre, s'il est envoyé en Suède, d'être ensuite extradé vers les États-Unis, où il pourrait être lourdement condamné pour espionnage, après la publication en 2010 par son site WikiLeaks de centaines de milliers de télégrammes diplomatiques américains. L'Équateur avait déjà reçu samedi, lors d'une réunion tenue également à Guayaquil, le soutien de ses alliés au sein de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (Alba).

ORIENT

LE GROTESQUE LAURENT FABIUS

C'est la dernière idée de la diplomatie socialo-atlantiste française : étrangler financièrement la Syrie qui, selon le boulier de Fabius, dépense un milliard d'euros par lois pour entretenir son armée et son administration, et n'aurait donc plus que « quelques mois » de réserves devant elle, « sauf appui de la Russie et de la Chine ». Absurde, mais il fallait y penser ! Et c'est là l'idée dans l'idée du Quai d'Orsay : convaincre Moscou et Pékin de parachever cet étouffement financier. Certes, précise Fabius, on n'a même pas encore entamé des discussions en ce sens avec Poutine et Lavrov, mais on va sonder ces incontournables interlocuteurs. On reste pantois à la fois devant ce cynisme – étrangler le gouvernement c'est en l'occurrence étrangler la population – et surtout cette incroyable naïveté : depuis plus d'un an, la Russie, accompagnée à chaque fois de la Chine, donne des signes diplomatique et militaires réptés de son soutien à Bachar et tout d'un coup, les mêmes devraient entrer dans cette combine fabiusienne destinée à l'abattre. Arrogance, stupidité, méconnaissance de tous les dossiers ? Peut-être que, tout simplement, Fabius, comme avant lui Juppé, vit dans un « au jour le jour » diplomatique permanent, tentant de faire oublier l'échec de la veille – la défection du vice-Président syrien par exemple – par l'effet d'annonce du lendemain. Ensuite, que savent les services de Fabius des réserves financières de l'État syrien, hormis qu'elles sont effectivement importantes ? Du reste ces spéculations sont piquantes de la part d'un membre du gouvernement d'un pays en quasi-récession, où tous les voyants économiques sont au rouge ! Tout ceci n'est pas sérieux. D'autant que dans sa même péroraison sur les ondes de RTL, Laurent Fabius a confirmé qu'il n'était pas question pour la France, ni d'intervenir militairement en dehors d'un cadre international, ni de fournir autre chose à ses chers rebelle islamistes autre chose que des téléphones sophistiqués. Dans ces conditions, la politique anti-syrienne « franco-hollandaise » s'apparente assez à ce couteau surréaliste sans manche dont on a retiré la lame !

AFRIQUE

LA DÉCISION DE LA CPI SE DÉCLARANT COMPÉTENTE POUR JUGER LAURENT GBAGBO N' EST PAS CONFORME AU DROIT IVOIRIEN

La CPI fait référence à l'article 87 de la constitution ivoirienne pour affirmer que la Côte d'Ivoire a signé le traité de Rome mais ne l'a pas ratifié et que les traités et accords ont une autorité supérieure à celles des lois ivoiriennes. Elle conclut que la Côte d'Ivoire a accepté la compétence de la

Cour Pénale Internationale. Cette position n'a pas de base légale dans le seul droit qui compte, le droit ivoirien. Dans la constitution ivoirienne, il revient au Président de la République (article 84) et à l'Assemblée Nationale (article 85) de ratifier, chacun dans un domaine précis, les traités et les accords internationaux. L'article 87 dispose que, les traités et accords internationaux ont une autorité supérieure à celle des lois et n'est applicable au citoyen ivoirien si et seulement si, ce traité a été ratifié et publié dans le journal officiel ou selon une procédure d'urgence. Du point de vue juridique, le traité de Rome relatif à la Cour Pénale Internationale n'a pas été ratifié en Côte d'Ivoire ni par le Président de la République ni par l'Assemblée Nationale. Il n'y a nulle part pas trace d'une quelconque publication officielle de ce statut pour qu'il produise des effets sur le citoyen ivoirien qui n'en a pas connaissance. L'article 86 de la constitution ivoirienne dispose que la ratification des traités doit être précédée de l'avis du Conseil Constitutionnel. Ensuite, il faut nécessairement une révision de la constitution pour modifier les clauses contraires à la constitution contenues dans le traité. C'est seulement après ces étapes que l'autorisation de ratification interviendra par le vote d'une loi à la majorité des 2/3 des députés (article 125). Enfin, interviendra la publication de cette loi au journal officiel de la république de Côte d'Ivoire qui pourra alors produire des effets sur le citoyen ivoirien. Aucune de ces étapes n'ayant été réalisée, le traité de Rome n'a pas été ratifié. À cela s'ajoute les dispositions de l'article 127 de la constitution qui prescrit : « aucune procédure de révision de la constitution ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire ». Or, depuis septembre 2002, la Côte d'Ivoire a été attaquée par des rebelles qui pendant 8 ans ont occupé la moitié du territoire. Au regard de la constitution ivoirienne, le traité de Rome ne s'inscrit pas dans l'ordonnement juridique ivoirien. Il y est inconnu, il ne peut donc avoir une quelconque autorité que l'on qualifierait de supérieure. Aucune décision d'un président de la République et notamment une correspondance adressée à la cour pénale en 2004 par le président Laurent GBAGBO et celle de Monsieur OUATTARA Alassane en 2011, ne peut engager la Côte d'Ivoire. Ces deux correspondances ne valent pas acceptation des compétences de la Cour Pénale internationale et n'engagent pas les citoyens ivoiriens qui de par la constitution n'ont pas délégués cette compétence au Président de la République mais au parlement (article 85). Au regard de la constitution ivoirienne, en l'absence d'une ratification par une loi votée à la majorité qualifiée, aucun ivoirien ne peut être traduit devant la Cour Pénale Internationale. En attendant, le pays dispose d'une justice qui est compétente pour juger ses concitoyens qui ont commis de graves exactions. La CPI doit se déclarer incompétente dans le dossier ivoirien comme elle l'a été en novembre 2004, lorsqu'à l'hôtel ivoire d'Abidjan, des soldats français ont fait un carnage en tirant avec des balles réelles sur une foule de jeunes aux mains nues. Bilan 50

morts et 200 blessés. Les victimes et leurs parents attendent depuis bientôt 7 ans le jugement des dirigeants français.

ASIE

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE L'INDE A 65 ANS

Le 15 Août 1947 , dans la douleur , naissent l'Union Indienne et le Pakistan , république islamiste , de la partition de l' Inde , alors colonie britannique . Le Mahatma Gandhi ,acteur de l'indépendance de l'Inde , a protesté contre cette partition qu'il a qualifiée de « vivisection ». L'Union Indienne est devenue la plus grande démocratie du monde sous la houlette de dirigeants remarquables , des visionnaires tels le pandit Nehru et sa fille Indira Gandhi . Le Pakistan, création du XXe siècle , moins chanceux a perdu sa partie orientale , l'actuel Bangladesh en 1971 , lors d'une guerre indo-pakistanaise . Malgré les difficultés rencontrées , aucun des trois : Union Indienne , Pakistan ou Bangladesh ne rend responsable l'ancien colonisateur britannique de la situation du moment . Ils sont membres du Commonwealth et l'anglais fait partie des langues officielles de l'Inde .Et pourtantAu début du XIXe siècle l'artisanat faisait la prospérité des Indes et la renommée des tissus , cachemire , soieries , madras et d'indiennes , était au plus haut . Les Britanniques ont provoqué la ruine de ce secteur en inondant le marché indien de textiles produits industriellement à Manchester et Liverpool , bâtissant ainsi en partie leur puissance industrielle sans égards pour le savoir-faire indien . Logique colbertiste ? cf le « made in China » du XXIe siècle ? Aujourd'hui l'Inde fait partie des grandes puissances émergentes avec la Chine , la Russie et le Brésil et est membre reconnu du club très fermé des pays possédant l'arme atomique , le vecteur de transport balistique et une industrie spatiale . Ses performances dans les domaines du savoir et de la recherche appliquée sont indéniables. En 2011 , l'Inde est classé 11e puissance économique du monde en valeur nominale et 3e en parité de pouvoir d'achat .Elle a déjà annoncé en complément du renforcement du plan mathématique , le lancement en 2020 d'un satellite qui se posera sur la planète Mars . Que dire ? L' Inde ne renie rien de son passé et l'assume totalement, les hommes et les femmes qui courageusement relèvent les défis d'aujourd'hui sont présentés comme modèles aux jeunes générations . Les Indiens ne fabriquent pas de héros de manière artificielle. Dans l'Union Indienne «L' Unité dans la diversité » n'est pas un slogan .

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Avec un solde négatif depuis le 1er janvier, les marchés actions chinois affichent un bilan parmi les plus maigres du secteur, si l'on excepte quelques places en situation spéciale, comme Madrid ou Milan. Sur les six derniers mois l'indice CSI300 perd près de 10% et évolue désormais sur des planchers remontant au début de l'année 2009. La préoccupation de ce début de semaine en Chine, où les marchés sont encore en retrait ce matin, concerne la crainte d'une absence de plan de relance, après que les prix immobiliers eurent retrouvé des couleurs. La situation pèse sur les autres indices de la région, qui reculent ce matin dans leur majorité, de -0,03% pour le S&P ASX 200 de Sydney à -0,75% pour le Hang Seng de Hong Kong, tandis que Tokyo, qui progressait depuis le début de la séance, ne conserve en fin de parcours qu'un gain modeste de 0,03%.

ÉTATS UNIS

Après avoir terminé la semaine dernière sur une note positive, soutenu par quelques statistiques meilleures que prévu, Wall Street s'affiche en territoire négatif ce lundi, dans une actualité calme. Seule statistique du jour, l'indice d'activité nationale de la Fed de Chicago est ressorti une fois encore négatif. Par ailleurs, les inquiétudes concernant la zone euro semblent refaire surface avant une rentrée qui s'annonce mouvementée. Enfin, les investisseurs attendent de pied ferme la publication, mardi soir, des dernières "minutes" de la Réserve fédérale américaine concernant sa politique monétaire... Le DJIA recule pour le moment de 0,25% à 13,242 pts, le Nasdaq perd 0,40% à 3.064 pts, et le S&P500 cède 0,31% à 1.413 pts. L'indice d'activité nationale de la Fed de Chicago pour le mois de juillet 2012 est resté négatif de -0,13, contre -0,34 en juin (révisé de -0,15). Rappelons qu'un indice négatif montre une croissance inférieure à la normale

EUROPE

Encore raté ! L'indice CAC40, qui s'était hissé en séance au-dessus du cap symbolique des 3.500 points, a dû rendre les armes dans l'après-midi, pour clôturer en léger retrait de -0,22% à 3.481 points. Ce sont de nouvelles dissensions économiques à la tête de l'Europe qui ont eu raison des ambitions boursières de la région, puisqu'outre Paris, Francfort, Londres ou Zurich ont cédé un peu de terrain. La banque centrale allemande, la Bundesbank, continue à faire part de son scepticisme quant à la stratégie de la

Banque Centrale Européenne, dont elle est l'une des composantes, qui viserait à racheter des obligations d'Etat pour limiter l'envolée des taux d'emprunt des pays les plus fragiles de la zone euro. Sa position a été réaffirmée dans le rapport mensuel qu'elle a dévoilé ce matin. Le match Europe / Allemagne avait d'ailleurs débuté dès dimanche lorsque le 'Spiegel' allemand avait laissé entendre que la BCE envisageait de fixer des seuils de taux d'intérêt pour les obligations souveraines de pays en difficulté et qu'elle ne rachèterait ces obligations que si elles étaient assorties d'un taux dépassant un certain seuil de prime par rapport au rendement du Bund équivalent. Un point de vue "trompeur" pour la banque centrale, qui a rappelé qu'elle n'avait encore pris aucune décision. Ambiance... Dans ce contexte, on comprend mieux les hésitations des indices du vieux continent, enclins à la consolidation après six semaines consécutives de performance hebdomadaire positive. L'attentisme devrait de surcroît être renforcé par une série de rencontres au sommet qui se tiendront à partir de mercredi et jusqu'à la fin de la semaine, mêlant notamment Jean-Claude Juncker, le "patron" des ministres européens des finances, le premier ministre grec Antonis Samaras, la chancelière allemande Angela Merkel et le président français François Hollande. Ces deux là auront droit à un tête à tête en fin de semaine.

CHANGE

L'euro repartait en petite baisse face au dollar lundi, alors que les autorités allemandes et la Banque centrale européenne (BCE) douchaient les espoirs des cambistes de voir l'institution d'engager sous peu des achats d'obligations des pays de la zone euro en difficulté. Vers 13H00 GMT, l'euro valait 1,2306 dollar contre 1,2330 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait face à la monnaie nippone, à 97,86 yens contre 98,10 yens vendredi soir. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise, à 79,53 yens, après être monté vers 01H50 GMT à son niveau le plus élevé depuis le 12 juillet (79,66 yens), contre 79,55 yens vendredi soir. Vers 13H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,38 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,5699 dollar. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2010 franc suisse pour un euro, et baissait face au billet vert, à 0,9759 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.615,25 dollars au fixing du matin contre 1.614,75 dollars vendredi soir. La devise chinoise a terminé à 6,3593 yuans pour un dollar contre 6,3584 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole hésitaient lundi en fin d'échanges européens, après s'être hissés à New York à un nouveau sommet depuis trois mois et demi, dans un marché sans volume, tiraillé entre les tensions persistantes au Moyen-Orient et les incertitudes dans la zone euro. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en octobre valait 113,97 dollars, en hausse de 26 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en septembre perdait 16 cents à 95,86 dollars, après s'être hissé vers 06H30 GMT à 96,53 dollars, son niveau le plus élevé depuis le 11 mai. "Le volume d'échanges reste très limité", en raison de l'absence de nombreux opérateurs pour leurs congés estivaux, et les cours du pétrole fluctuaient dans une fourchette de prix étroite.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LES RÈGLES APPLICABLES POUR LE STRESS ET LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le stress, la souffrance au travail, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle obéissent maintenant à des règles qui entraînent de lourdes sanctions par les tribunaux pour les employeurs qui les méconnaissent. Salariés : vous n'êtes plus en face d'une fatalité ! Le stress est un mal qui fait partie de la vie des entreprises. Il peut être stimulant et rendre les collaborateurs beaucoup plus productifs, performants et efficaces. Il conduit en effet à la sécrétion d'adrénaline et de noradrénaline qui vont agir comme un véritable dopant. Mais si cet état perdure, il va fatiguer l'organisme car les réserves vont avoir du mal à se recharger et les complications vont très vite avoir un impact négatif sur la santé (troubles du sommeil, troubles musculo-squelettiques, maladie cardiovasculaire, accidents du travail, etc.). D'une manière générale, il convient de rappeler que l'employeur a, en matière de sécurité physique ou morale des salariés, une obligation de résultat envers ceux-ci. La Cour de Cassation estime depuis le 28 Février 2002 que tout manquement à cette obligation de résultat, notamment révélé par un accident ou une maladie a le caractère d'une faute inexcusable si l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel étaient exposés les salariés et s'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour les en préserver. Ce principe est désormais bien ancré dans le droit. L'accord national interprofessionnel en date du 2 juillet 2008 sur le stress au travail transpose en droit Français l'accord Européen qui avait été adopté par les partenaires sociaux européens. Il a fait l'objet d'un arrêté d'extension en date du 23 avril 2009 de sorte qu'il est applicable à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur domaine d'activité et s'applique à tout type de contrat ou de relation d'emploi.

Aux termes de l'accord, un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. Une telle définition prend donc en compte l'aspect subjectif de la notion puisqu'il s'agit à chaque fois de la perception que peut avoir un

salarié de la situation à laquelle il est exposé. Cette définition est justifiée par le fait que différents individus peuvent réagir de manière différente à des situations similaires et un même individu peut, à différents moments de sa vie, réagir différemment à des situations similaires. Autant il peut être considéré qu'une exposition limitée dans le temps ou l'intensité peut être stimulante (et donc bénéfique pour la performance), autant une exposition trop intense ou prolongée aura les effets inverses. Il peut paraître délicat, au regard d'une telle définition, de savoir quand un collaborateur est en état de stress puisque la composante subjective est prise en compte. La mise en place d'une prévention efficace afin de répondre à l'obligation de résultat qui pèse en matière de sécurité sur l'employeur suppose d'abord la mise en place d'indicateurs de mesure du stress ou à tout le moins de recenser et d'identifier les facteurs de risque.

L'accord précise qu'un certain nombre d'indicateurs peuvent révéler la présence de stress en entreprise justifiant la prise de mesures adaptées pour lutter contre le phénomène. Il s'agit, par exemple, du niveau d'absentéisme, de rotation du personnel fondé en particulier sur les démissions, de conflits personnels ou de plaintes fréquentes de la part des travailleurs, d'un taux de fréquence des accidents du travail important, de passages à l'acte violents contre soi-même ou contre d'autres mêmes s'ils sont peu nombreux ou encore d'une augmentation significative des visites spontanées au service médical. Les facteurs de stress doivent être analysés et peuvent résulter notamment :

- De l'organisation et des processus de travail (aménagement du temps de travail, dépassement excessif et systématique d'horaire, degré d'autonomie, mauvaise adéquation du travail à la capacité ou aux moyens mis à disposition des travailleurs, charge de travail réelle manifestement excessive, objectifs disproportionnés ou mal définis, mise sous pression systématique etc..)
- Des conditions et de l'environnement de travail (exposition à un environnement agressif, à un comportement abusif, au bruit, à une promiscuité trop importante pouvant nuire à l'efficacité, à la chaleur, à des substances dangereuses, etc..).
- De la communication (incertitude quant à ce qui est attendu au travail, perspectives d'emploi, changement à venir, mauvaise communication concernant les orientations ou les objectifs de l'entreprise, communication difficile entre les acteurs, etc..)
- Des facteurs subjectifs (pression émotionnelle et sociale, impression de ne pouvoir faire face à la situation, perception d'un manque de soutien, difficulté de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, etc..)

Le principe a été posé que dès qu'un problème de stress au travail est identifié, une action doit être entreprise pour le prévenir, l'éliminer ou à défaut de réduire. La responsabilité de déterminer les mesures appropriées incombe à l'employeur qui devra y associer les institutions représentatives du personnel et à défaut les salariés eux-mêmes. Le rôle du médecin du travail est également important en la matière.

Il est évident que l'identification des facteurs de stress et leur mesure ne servent à rien si des mesures préventives et correctives ne sont pas mises en place. Le texte dispose que les mesures peuvent être collectives, individuelles ou concomitantes. Il est surtout important de souligner que les partenaires sociaux ont posé comme obligation celle de réexaminer régulièrement les mesures de lutte contre le stress afin d'évaluer leur efficacité ainsi que leur impact tel qu'il ressort des indicateurs. Dans ce cadre, il faudra déterminer s'il a été fait un usage optimal des ressources et si les mesures définies sont encore appropriées ou nécessaires. Ces mesures incluent par exemple :

- Des mesures visant à améliorer l'organisation, les processus, les conditions et l'environnement de travail, à assurer un soutien adéquat de la direction aux personnes et aux équipes, à donner à tous les acteurs de l'entreprise des possibilités d'échanger à propos de leur travail, à assurer une bonne adéquation entre responsabilité et contrôle sur le travail, et des mesures de gestion et de communication visant à clarifier les objectifs de l'entreprise et le rôle de chaque salarié.
- La formation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, et en particulier de l'encadrement et de la direction afin de développer la prise de conscience et la compréhension du stress, de ses causes possibles et de la manière de le prévenir et d'y faire face.
- L'information et la consultation des salariés et/ou leurs représentants, conformément à la législation, aux conventions collectives et aux pratiques européennes et nationales.

S'agissant d'une obligation de résultat qui pèse sur l'employeur en matière de santé morale des salariés, toute personne qui subirait des conséquences médicales liées au stress au travail pourrait engager la responsabilité du chef d'entreprise ou de l'entreprise elle-même. Cela pourrait par exemple se produire en cas de rythme de travail trop soutenu ou qui ne respecterait pas l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Cela pourrait également se concevoir lors de la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi en raison d'une situation économique difficile sans

que l'employeur prenne la peine d'accompagner les salariés dans l'angoisse légitime qu'ils ont d'attendre quel sera leur sort dans un tel contexte. Il devient de moins en moins rare de voir les salariés s'emparer du contenu de l'accord national interprofessionnel pour en tirer vis-à-vis de leur employeur des conséquences qui peuvent être extrêmement lourdes. À titre d'exemple, la cour d'appel de Douai a décidé dans un arrêt en date du 31 mai 2012 d'engager la responsabilité d'un employeur qui, à l'occasion d'une fusion avec une autre entreprise, a laissé le salarié dans l'ignorance de son sort et du rôle qu'il allait jouer après cette opération de fusion. Le salarié, particulièrement angoissé par cette situation, a fait l'objet d'arrêts de travail pour dépression. Il a sollicité du juge que celui-ci prononce la résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur. Il estimait en effet que ce dernier avait gravement manqué à ses obligations en ne prenant aucune mesure qui aurait permis de lui éviter le stress lié à l'ignorance temporaire de son sort. À juste titre ont estimé les juges lesquels ont lourdement condamné l'employeur à verser des dommages-intérêts au salarié au même titre que s'il s'agissait d'un licenciement abusif. Au-delà d'une telle sanction, le salarié pourrait parfaitement tenter de faire passer sa dépression comme étant une maladie ayant une origine professionnelle et solliciter à nouveau des dommages-intérêts à l'encontre de son employeur au titre de la faute inexcusable de celui-ci. Au-delà de cet exemple, qui ne concerne qu'un seul salarié, on aurait pu imaginer que tout le personnel du service concerné par l'opération de fusion aurait pu solliciter la condamnation de l'entreprise. Il n'est donc plus permis d'ignorer cet important phénomène pour une entreprise sous peine de s'exposer à de graves déconvenues judiciaires.

PRÉPARÉ PAR MYRIAM ROMUALD

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire